Image not found or type unknown

Divorce et entreprise individuelle

Par **piolenc**, le **09/02/2011** à **11:06**

Bonjour

Marié en 1998 sous le régime de la communauté , je suis en instance de divorce et séparé de bien et de corps depuis le mois d avril 2009 (ordonnance de non conciliation), nous avons des biens en commun (demeure principale et un bien immobilier) et mon ex conjointe a crée une entreprise individuelle au mois de décembre 2009 .
Mas question est :
La part qui me revient sur ces biens sont-ils touchés en cas de problèmes
Si oui
Sous quelles proportions
Aurais-je du être informé de cette société
Si j ai des devoirs sur cette société, quelle sont mes avoir dans cette société

Merci d avance de vos réponses

Par **Assistant juridique**, le **10/04/2012** à **15:37**

Un lien qui explique ce que devient l'entreprise en cas de divorce :http://assistant-juridique.fr/entreprise_divorce.jsp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés